

Le centre de loisirs, un espace de culture(s)

Juin 2024



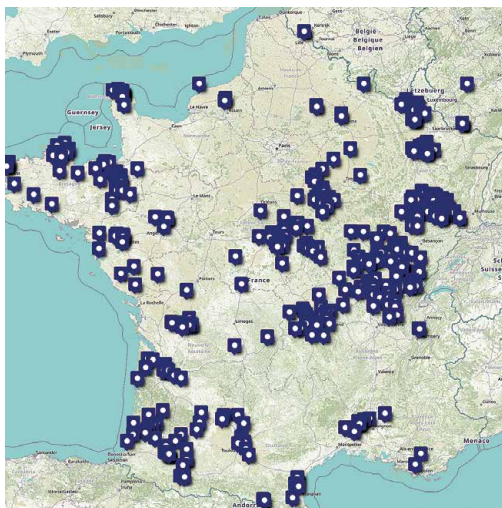
Sommaire

Introduction	1
1 / Le besoin d'une caractérisation des centres.	4
2 / Une dimension culturelle très largement inscrite dans les projets des centres	5
3 / Une grande diversité des actions artistiques et culturelles	8
4 / La place des enfants dans les pratiques culturelles	11
5 / Le nécessaire partenariat entre équipes d'animation et intervenant-es	12
6 / Des conditions de réussite à réunir.	14
7 / Des visions contrastées du rôle des centres de loisirs . .	16
8 / Conclusion.	18





L'enquête 2024 de l'Observatoire des centres de loisirs éducatifs a enregistré la participation de 468 centres, issus de 41 départements, couvrant la quasi-totalité des régions hexagonales.



Introduction

Les textes réglementaires régissant les accueils de loisirs imposent que ces espaces proposent une multitude d'activités à leurs publics. L'article R227-1 du Code de l'action sociale et des familles dispose que l'accueil de loisirs « se caractérise par une fréquentation régulière des mineurs inscrits auxquels il offre une diversité d'activités organisées ». Au sein de cette diversité, les activités artistiques et culturelles semblent occuper une place privilégiée. En effet, la circulaire n°2013-036 du 20 mars 2013 pointe à de nombreuses reprises que ce type d'activités doit être promu, qu'il existe « un volet artistique et culturel » au Projet éducatif territorial et que ces activités « peuvent s'articuler, le cas échéant, avec les projets d'éducation artistique et culturelle mis en œuvre sur le temps scolaire ».

La crise sanitaire de 2020-2021 a permis de souligner l'existence d'une alliance historique entre le monde de la culture et celui de l'éducation populaire. Alors que l'action culturelle avait été considérée comme non-essentielle, cette période a permis de nouvelles initiatives d'accueil, d'expérimentation et de solidarité avec les acteurs et les actrices du secteur culturel. Dans « Aux œuvres citoyen·nes¹ » les Francas revendiquent qu'une dimension artistique et culturelle soit intégrée dans

1 – Les Francas - Juin 2021 –
http://www.ensemblepourleducation.fr/sites/default/files/articles/files/aux_oeuvres_citoyen.nes-web.pdf

chaque projet de centre de loisirs. En tant qu'espace propice à des expérimentations originales, il constitue à la fois une passerelle et un espace de culture mais aussi un moyen d'action pour lutter contre « la ségrégation culturelle que subissent les enfants des milieux socio-économiques les plus défavorisés ».

dans son enquête 2024, l'Observatoire des centres de loisirs éducatifs initie un état des lieux de la fonction culturelle des centres de loisirs en identifiant sa réelle inscription dans les projets, sa concrétisation dans les pratiques et dans la mise en vie d'alliances avec le monde culturel. Cette nouvelle enquête a pour objectif de mesurer comment les centres de loisirs investissent plus particulièrement cette fonction culturelle, qu'elle fasse ou non partie de leurs priorités éducatives et pédagogiques. Pour limiter le champ d'investigation, l'enquête restreint volontairement le concept de culture à ses dimensions artistiques et patrimoniales. 





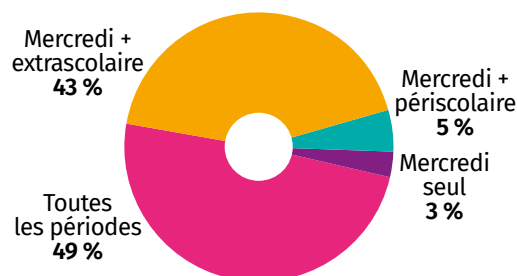
Le besoin d'une caractérisation des centres

Pour mémoire, depuis la rentrée 2018, la réglementation des accueils collectifs de mineurs considère le mercredi comme un temps périscolaire². Cependant, cette évolution réglementaire ne s'est pas traduite de manière massive sur les territoires. Il est en effet constaté que les centres de loisirs du mercredi restent majoritairement de la responsabilité des organisateurs qui en avaient la charge avant 2018, c'est-à-dire ceux qui assument l'organisation des accueils extrascolaires. Lors de l'enquête, ces données sont confirmées. En effet, en excluant les organisateurs qui gèrent l'ensemble des périodes d'ouverture (49 % du panel), seuls 5 % des organisateurs du centre de loisirs du mercredi sont aussi gestionnaires d'autres temps périscolaires, tandis qu'ils sont 43 % à gérer le mercredi et des temps extrascolaires.

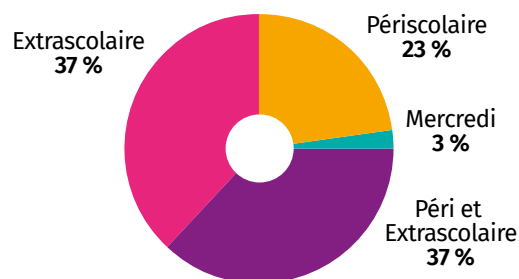
² – Décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs



GRAPHIQUE 1
À quelle(s) autre(s) période(s)
le centre de loisirs du mercredi
est-il ouvert ?



GRAPHIQUE 2
Répartition des types
d'organisateur



La réglementation actuelle et son application ne permettent donc pas de classer assez finement les centres de loisirs en fonction de leurs périodes d'ouverture. Pour les besoins de l'analyse statistique de cette enquête, les centres ont été regroupés en différentes catégories selon leurs périodes d'ouverture. Cela aboutit à la création des trois catégories suivantes :

- **Centre extrascolaire** : ouvert durant les vacances et éventuellement le mercredi : 37 % des participants
- **Centre périscolaire** : ouvert durant les jours d'école et éventuellement le mercredi : 23 %
- **Centre extra et périscolaire** : ouvert durant les vacances, les jours d'école et éventuellement le mercredi : 37 %

La catégorie « Mercredi seulement » ne sera pas traitée car trop peu représentée (3 %). Au sein de ces différentes catégories, les centres peuvent être indifféremment ouverts ou fermés le mercredi. 

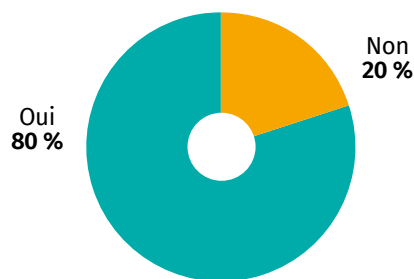


Pour la suite de la lecture de ce rapport, les mentions « extrascolaire », « périscolaire » ou « extra et périscolaire » feront référence à cette classification.

2 Une dimension culturelle très largement inscrite dans les projets des centres

GRAPHIQUE 3

Les projets éducatifs et pédagogiques prévoient-ils des dispositions relatives à l'éducation artistique et culturelle ?



dans le panel des centres participant à l'enquête, la majorité des projets éducatifs et/ou pédagogiques (80 %) prévoient des dispositions relatives à l'éducation artistique et culturelle. Cette proportion ne connaît que d'infimes variations selon la catégorie des centres.

Les dispositions prévues en matière d'éducation artistique et culturelle, évoquées par les centres de loisirs, relèvent de quatre registres différents.

1 En premier, le registre lié à la question de l'**accessibilité**. Un grand nombre de centres indiquent que leurs projets pointent l'accessibilité à la culture comme un enjeu majeur : « l'accessibilité culturelle, au sens de possibilités pour tous, quels que soient ses origines culturelles ou son niveau de vie », « permettre l'égalité des chances grâce à l'accès aux activités de découverte artistiques et socioculturelles », « permettre l'accès aux activités artistiques et culturelles à tous les enfants sur les différents temps ».

2 Le deuxième registre renvoie à une grande liste de **connaissances ou de compétences** à acquérir. Un des objectifs le plus souvent cité est « favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant » mais aussi « la réussite des élèves ». Il est parfois décliné autour d'objectifs plus précis comme « développer et acquérir de nouvelles compétences », « développer l'autonomie et la curiosité », « accompagner les enfants à découvrir et exprimer leurs émotions et leurs opinions », « favoriser la prise de conscience de sa propre capacité de création, d'organisation et d'expression », agir pour « la faculté de juger et l'esprit critique ». Certains de ces objectifs sont à connotation plus « sociale » en indiquant que les pratiques artistiques et culturelles peuvent contribuer à « faire en sorte que chaque enfant ou jeune puisse être valorisé et trouver sa place dans le groupe », voire participent aussi à « l'éducation à l'altérité et à l'interculturel ».



© Les Francas du Cher



3 Le troisième registre évoque les questions de **découverte et d'ouverture**. En effet, un grand nombre de centres soulignent que les dispositions propres à la culture et aux arts au sein de leurs projets ont vocation à « élargir les horizons culturels », à offrir aux enfants « *une découverte des différentes cultures du monde* » via la les spectacles vivants, la danse, la musique, les habitudes alimentaires, à « *faire découvrir les personnalités du temps d'avant, leurs façons de vivre, leurs chansons...* ». Ils soulignent aussi que cela permet la découverte « *du patrimoine local* », « *des professionnels [de la culture], des lieux où ils évoluent et où ils créent* ». Enfin, il est aussi question de « *l'ouverture au monde qui les entoure, pour pouvoir y agir* ».

4 Le quatrième registre met en avant des dispositions axés sur la **pratique d'une ou plusieurs activités artistiques**. Celles-ci présentent une grande variété de disciplines, de formes et évoquent largement le recours à des interventions d'artistes ou à des partenariats.

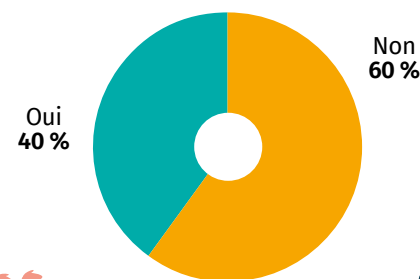
© Les Francas des Pyrénées-Orientales



Les dispositions prévues dans les projets éducatifs et pédagogiques conduisent un certain nombre de centres à participer sur leur territoire à des instances permettant de projeter des projets artistiques et culturels. Ils sont ainsi 40 % à être investis dans des collectifs territoriaux en lien avec l'éducation artistique et culturelle, tels que des instances en charge :

- du pilotage des parcours artistiques et culturels mise en place par une commune ou une communauté de communes, le pilotage d'un pass culture...
- de la programmation et de l'animation de festivals (musique, spectacle vivant...), d'évènements (fête des familles,...)
- de l'animation d'un collectif de centres de loisirs à l'échelle d'une ville, d'une communauté de communes, d'un département, notamment dans le cadre d'une affiliation ou d'une gestion par les Francas
- ou d'un comité de pilotage de Projet éducatif territorial (PEDT).

GRAPHIQUE 4
Le centre de loisirs participe-t-il à des collectifs de rencontres, d'échanges et de coordination avec les structures culturelles de son territoire ?



Dans ces collectifs, les centres de loisirs agissent avec de nombreux partenaires, parmi lesquels :

- d'autres accueils collectifs de mineurs, des garderies périscolaires, des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE),
- des établissements scolaires
- des EHPAD
- des établissements et des institutions culturels :
 - bibliothèques, médiathèques,
 - théâtres, cinémas, salles de spectacles
 - écoles de musique, écoles de dessin
 - des associations gérant des compagnies ou des collectifs artistiques
 - des collectivités ou des associations gérant des festivals
- les services culturels de la commune, de l'EPCI et du département, plus rarement ceux de la région et de l'État (DRAC)
- de l'association Francas du département. 



© Les Francas du Tarn-et-Garonne



Une grande diversité des actions artistiques et culturelles



97%

des centres de loisirs indiquent proposer des actions artistiques et culturelles.



à

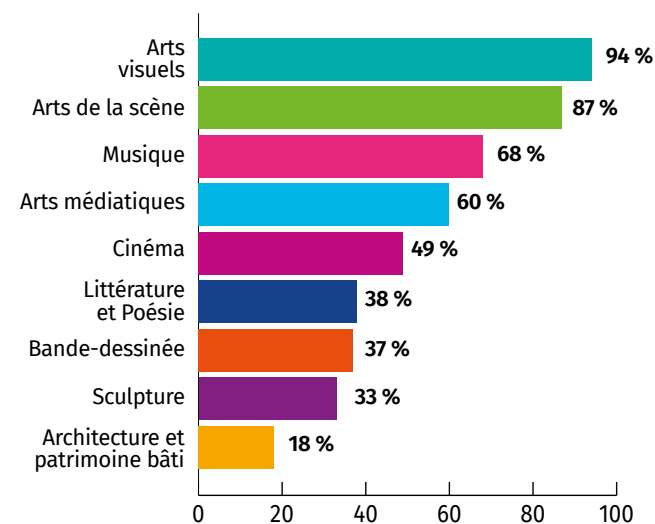
la question « le centre propose-t-il des actions d'éducation artistique et culturelle », les centres participant à l'enquête répondent « oui » à la quasi unanimité (97 %). Cependant, et sans que cela inverse la tendance, il faut noter que les centres appartenant à la **catégorie périscolaire** sont moins nombreux à proposer des actions artistiques et culturelles.

p

armi les domaines d'activités privilégiés, les arts visuels (peinture et dessin) sont les plus plébiscités (94 %) avec 3 autres domaines qui sont retenus par plus de 50 % des centres : le domaine des arts de la scène (théâtre, danse, mime, cirque, marionnette... 87 %), de la musique (68 %) et des arts médiatiques (vidéo, radio, photo : 60 %). Globalement, les domaines de l'architecture et du patrimoine bâti, de la sculpture et de la bande-dessinée sont les moins mobilisés par les centres. L'observation de ces résultats par le prisme des catégories de centres nous enseigne que les centres de la **catégorie périscolaire** suivent la même tendance

que le panel à quelques exceptions près. En effet, les domaines de l'architecture et du patrimoine bâti (18 % des centres de la catégorie), du cinéma (17 %) et de la bande-dessinée (24 %) sont particulièrement peu investis. À noter, l'enquête n'identifie pas de différence entre les centres implantés en territoire urbain et ceux en territoire rural.

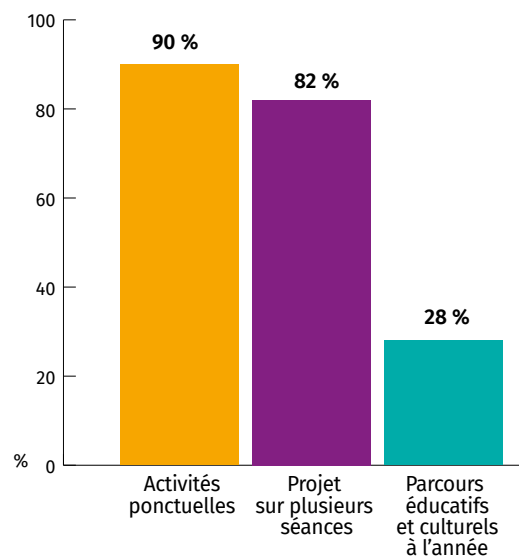
GRAPHIQUE 5
Dans quel(s) domaine(s) le centre de loisirs agit-il ?





© Les Francas des Pyrénées-Orientales

GRAPHIQUE 6
Quels sont les types d'activités
mis en œuvre par le centre de loisirs ?



La lecture des initiatives prises par les centres de loisirs confirme la grande diversité des domaines investis : des plus traditionnels (dessin, lecture, peinture...) aux plus novateurs, voire technologiques (danse hiphop, webradio, light-painting, modélisation 3D, réalité virtuelle...). Les initiatives prises permettent d'aborder des thématiques très diversifiées avec une récurrence plus importante pour les thématiques comme : les Jeux olympiques, les droits de l'enfant, la nature et l'urgence climatique...

Après avoir interrogé les centres sur les domaines artistiques et culturels, l'enquête 2024 s'intéressait plus particulièrement à l'organisation de ces actions dans le temps. Pour une écrasante majorité des centres, les actions proposées s'inscrivent soit dans une logique ponctuelle (90 %) soit dans une logique de projets pensés sur plusieurs séances (82 %). Ils sont seulement 28 % à concevoir les actions éducatives et culturelles dans un parcours à l'année. Il n'existe que de très faibles écarts en fonction de la catégorie des centres. La **catégorie « périscolaire et extrascolaire »** propose sensiblement plus de parcours éducatifs et culturels à l'année, son ouverture à toutes les périodes de l'année pouvant intervenir comme un facteur favorable.



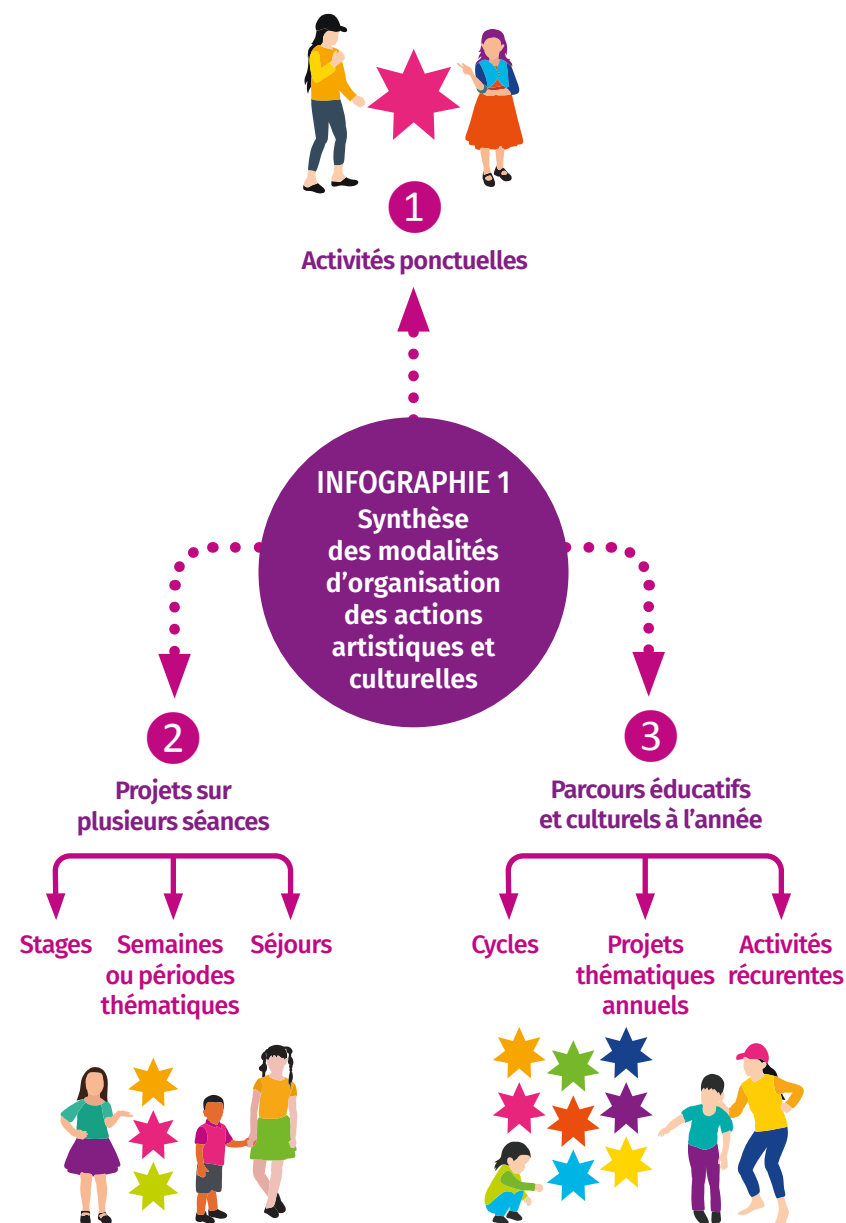
Ces derniers chiffres indiquent que les actions artistiques et culturelles reposent sur plusieurs modalités d'organisation. Les témoignages des expériences mises en œuvre par les centres de loisirs confirment cette donnée. Ils sont nombreux à préciser qu'ils ont à la fois recours aux activités ponctuelles, aux projets sur plusieurs séances et aux parcours éducatifs et culturels à l'année.

1 Les activités ponctuelles sont les plus souvent citées par les responsables des centres de loisirs. Elles recouvrent une large palette de domaines et de types d'activités : « animation ponctuelle danse, musique lors des vacances », « atelier poterie et menuiserie », « lecture de contes », « cinéma de plein-air », « fabrication de marionnettes », « fabrication d'instruments de musique, contes et éveil musical »...

2 Les projets menés avec une progression pédagogique sur plusieurs séances sont également très fréquemment rapportés. Ils s'inscrivent parfois dans une logique de semaines ou de périodes dédiées : « projet théâtre avec une association sur une semaine », « une semaine au contact d'artistes présents tous les jours lors d'une résidence » ou de stages : « stage de magie sur une semaine en été », « organisation de stages thématiques » ou « stage de quatre jours sur la thématique du cirque ». Parfois,

ces projets prennent la forme d'un séjour avec hébergement : « *séjour culturel [...] avec découverte de l'histoire et du site* » ou « *séjour urbain et culturel : visite d'une ville pendant cinq jours* ».

3 Conformément aux statistiques précédemment évoquées, les témoignages de **parcours éducatifs et culturels organisés à l'année** sont moins fréquents. Néanmoins, à la lecture des exemples donnés par les centres, il est possible d'en dégager plusieurs types. Les premiers sont des projets annuels thématiques : « *thématique de l'année : le livre* », « *activités découverte théâtre animées par une comédienne professionnelle tout au long de l'année : écriture de la pièce avec les enfants, mise en scène collective* » ou « *projet permanent avec notre radio locale* ». D'autres sont construits sous forme de cycles qui se succèdent tout au long de l'année : « *en périodes scolaires : des cycles d'animation autour du cinéma, de la danse, de la cuisine et des arts plastiques* », « *un projet d'animation autour des arts de rue décliné sur quatre périodes* ». Enfin, une autre dynamique propose des ateliers ou des pratiques récurrentes sur une année : « *un vendredi par mois, nous nous rendons à la médiathèque du village* », « *au moins une fois par vacances, une séance de cinéma* », « *projet de tags, réalisé sur les mercredis* ». 





La place des enfants dans les pratiques culturelles

L'analyse des initiatives présentées par les centres participant à l'enquête 2024 permet de mettre en évidence trois types de postures réservées aux enfants par les équipes d'animation au sein des actions artistiques et culturelles.

Ces postures sont complémentaires. Les témoignages laissent apparaître qu'il n'existe pas nécessairement de modalité préférentielle mais une succession de modalités en fonction des objectifs, des temps, du projet, de l'intervenante ou de la technique employée. Pour d'autres, ces trois modalités semblent constituer autant d'étapes dans le processus de création : découverte, initiation puis création : « *visite d'une exposition au centre d'initiation à l'art [...] puis échange avec les enfants suite à cette initiation* ». 



INFOGRAPHIE 2 Les types de postures réservées aux enfants



Spectateurs / Spectatrices

Les enfants assistent à des spectacles vivants et des séances de cinéma ou participent à des visites d'expositions.

« *chaque période de vacances, nous prévoyons une sortie culturelle au cinéma* »,
« *lecture de contes animés par les bibliothécaires* »,
« *visite des structures culturelles environnantes* », « *découverte des monuments [...] grâce à du géocaching, des visites guidées, des jeux de pistes et des randonnées urbaines* »



Acteurs / Actrices

Les enfants pratiquent une activité artistique sous la conduite guidée d'un-e membre de l'équipe d'animation ou d'un-e artiste.

« *Initiation à la batucada dans le cadre du carnaval* »,
« *apprentissage des différentes chorégraphies sur des musiques actuelles afin de pouvoir proposer un spectacle* »,
« *ateliers dessin et peinture à la manière de...* »



Auteurs / Autrices

Les enfants sont associés aux processus créatifs où elles et ils ont toute latitude pour imaginer et créer.

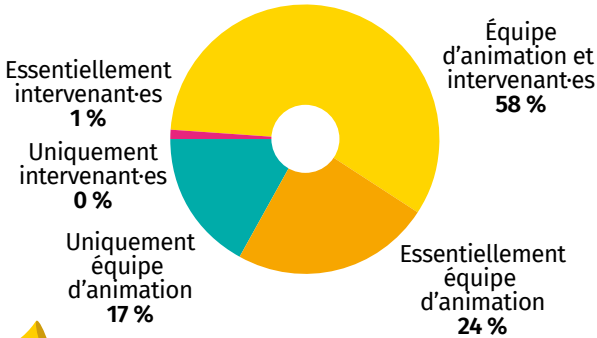
« *un intervenant [...] est resté une semaine avec un groupe d'enfants afin de leur faire écrire des chansons* »,
« *projet qui a pour but de proposer une mise en scène par les enfants* »



Le nécessaire partenariat entre équipes d'animation et intervenant-es



GRAPHIQUE 7
Qui encadre les actions ?



Comme l'indique le graphique 7, les actions menées sont le plus souvent le fruit d'une collaboration entre l'équipe d'animation et des intervenant-es extérieurs. 82 % des centres ayant participé à l'enquête mettent en avant ces modalités en étant répartis de la manière suivante : 58 % des activités sont encadrées par l'équipe d'animation et des intervenant-es et 24 % essentiellement par l'équipe d'animation. Les résultats des modalités faisant appel aux intervenant-es de manière prédominante sont faibles voire nuls.

Si il n'existe pas de variabilité significative entre les centres situés sur les territoires ruraux et urbains pour le recours aux intervenant-es, la différence entre les différentes catégories d'organismes est très marquée. Les centres de loisirs appartenant à la **catégorie « périscolaire »** indiquent globalement avoir recours essentiellement à leurs équipes d'animation (47 % contre 7 % en moyenne pour l'ensemble des autres catégories).



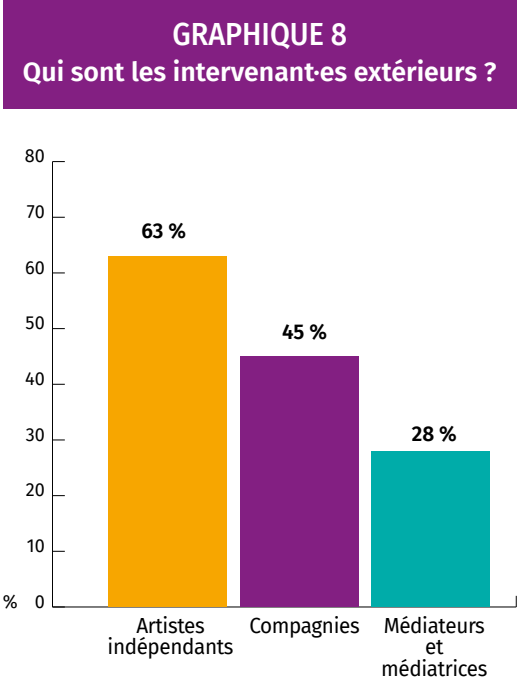
© Les Francas de l'Aisne

TABLEAU 1 Importance des équipes d'animation dans la catégorie périscolaire		
	Catégorie périscolaire	Moyenne des autres catégories
Uniquement équipe d'animation	47 %	7 %

Concernant ces intervenant-es extérieurs, le recours à des artistes indépendants est très majoritaire (63 %). Le travail avec des compagnies est un peu en retrait (45 %) et celui avec des médiateurs ou des médiatrices (intermédiaires entre les artistes, les œuvres et le grand public) encore plus rare (28 %). Ces deux dernières catégories sont plus sollicitées en milieu urbain qu'en milieu rural. Par exemple, les centres situés en milieu urbain sont 50 % à collaborer avec des compagnies quand ceux de milieu rural ne sont que 34 %.



© Les Francas du Tarn-et-Garonne



© Les Francas du Cher

TABLEAU 2
Statuts des intervenant-es selon la typologie de territoires

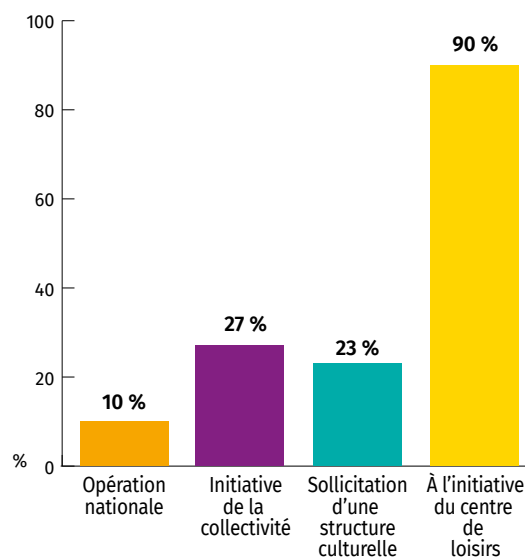
	Urbain	Rural
Artistes indépendants	63 %	61 %
Compagnies	50 %	34 %
Médiateurs et médiatrices	32 %	21 %

Les responsables des centres de loisirs participant à l'enquête identifient d'autres intervenant-es comme des bénévoles qui viennent apporter leur contribution car elles ou ils disposent de compétences artistiques ou techniques particulières. Les équipes des associations départementales des Francas sont aussi souvent citées pour leur faculté à intervenir sur une pratique éducative spécifique ou pour l'apport de leurs compétences.



Des conditions de réussite à réunir

GRAPHIQUE 9
Quel est le cadre des initiatives des centres de loisirs ?



Une des questions de l'enquête visait à déterminer dans quels cadres les actions artistiques et culturelles étaient organisées par les centres de loisirs. Ceux-ci pouvaient retenir plusieurs propositions (voire en formuler de nouvelles). La réponse qui obtient le plus de suffrages (90 %) est celle précisant que les actions proposées sont à l'initiative du centre de loisirs. Les sollicitations des collectivités (27%) et des structures culturelles (23 %) sont des réponses beaucoup moins fréquentes. Concernant les opérations nationales, elles sont plus faiblement mobilisatrices (10 %).

Parmi les opérations nationales identifiées par les centres, les plus citées sont : Le printemps des poètes, C'est mon patrimoine, le Prix UNICEF de littérature jeunesse, la Grande lessive... Les associations départementales Francas sont souvent citées comme étant à l'origine de propositions ou d'animations : projet « artothèque des Francas », « les Francas du département, dans leur stratégie départementale mettent en valeur des pratiques éducatives, de celles-ci émanent différentes



© Les Francas de la Manche

thématiques dont l'artistique et le culturel », « projet Artimômes initié par les Francas », « projet mis en place par les Francas pour promouvoir, faire découvrir des savoirs et savoir-faire d'artisans et artistes de la région, sur plusieurs séances notamment les mercredis ».

Par ailleurs, un certain nombre de centres évoquent également que le Projet éducatif territorial (PEdT) et le Plan mercredi peuvent être des catalyseurs d'actions d'éducation artistique et culturelle : « certains projets émanent du PEdT », « en accord avec le PEdT », « dans le cadre du plan mercredi et en lien avec le projet pédagogique », « dans le cadre du plan mercredi, la ville propose des animations sous forme de projet thématique ».

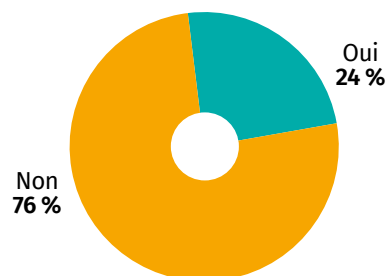


Des financements à identifier et à mobiliser

Pour mettre en œuvre ces actions, 109 centres de loisirs indiquent bénéficier de subventions spécifiques soit 24 % du panel. Les Caisses d'allocations familiales (CAF) sont les principales sources de financement (61 %), avec les collectivités et leurs intercommunalités (31 %), les Services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (16 %), les conseils départementaux (15 %), les caisses départementales de la Mutualité sociale agricole (9 %) et les Directions régionales des affaires culturelles (9 %). D'autres partenaires financiers sont cités beaucoup plus rarement : les Francas, les conseils régionaux, la Politique de la ville, les Cités éducatives, l'Éducation nationale, le Fonjep, les bailleurs sociaux, le Centre national du livre (CNL). Les partenaires appartenant au secteur privé lucratif ne sont cités qu'une fois.

Le financement de ces activités est identifié comme la principale difficulté par les centres de loisirs. Pour un grand nombre de centres, ces actions engendrent des coûts qu'ils ne peuvent pas supporter seuls : « *le budget qui rétrécit alors que les coûts augmentent, cela nous empêche de mener à bien certains projets culturels* ». Les actions sont ainsi menacées et « *deviennent plus rares car les budgets deviennent de plus en plus serrés* », et notamment en raison de « *l'absence de subvention car les arts et la culture, ça coûte cher !!!* ».

GRAPHIQUE 10
Le centre de loisirs bénéficie-t-il de subventions pour ces actions ?



Les actions artistiques et culturelles semblent générer des surcoûts par rapport à d'autres actions. Il serait donc nécessaire de trouver des fonds supplémentaires pour « *le financement [...] des intervenants extérieurs* », pour l'achat de matériel et de prestations (spectacles notamment) : « *les activités culturelles coûtent chères* », « *le tarif est parfois élevé pour des prestations d'une durée d'1 à 2 h* ». Ces surcoûts sont aussi causés par des besoins de mobilité pour se rendre dans des espaces culturels : « *éloignement géographique de villes, ce qui engendre des frais* », « *le coût des transports pour accéder à des lieux culturels peut parfois être un frein* ». Ce poste de dépenses est particulièrement pointé par les structures implantées en milieu rural.

Des équipes à stabiliser et à qualifier

Par ailleurs, le manque d'attractivité des métiers de l'animation est toujours d'actualité. La pénurie de main d'œuvre entraîne « *un manque de stabilité dans les équipes* » mais aussi un déficit de compétences « *la précarité des postes d'animateurs (temps partiel) permet difficilement de donner de l'ambition et de la projection aux projets* ». Les équipes incomplètes freinent ou entravent les projets de départs en formation. Ce manque de formation sur les questions artistiques et culturelles est particulièrement mis en avant par les responsables des centres de loisirs : « *manque de formation des équipes pédagogiques* », « *les animateurs rencontrent des difficultés car ils ne se sentent pas forcément légitimes face aux connaissances que demande l'art* ». Les responsables des centres de loisirs se sentent aussi concernés par ce manque de formation. En effet, ils rencontrent des écueils dans le montage de projets artistiques et culturels. Elles et ils pointent un « *manque d'infos quant aux dispositifs et actions culturelles* », reconnaissent « *peu de connaissances des acteurs qui puissent intervenir sur ce thème* », un manque de « *connaissances des ressources du territoire* » et des « *financements que je ne connais pas forcément* ». Si beaucoup ne remontent pas de difficultés particulières, certain-es pointent que le fonctionnement permanent par « *appels à projet : c'est chronophage et usant à la longue !* ». 🔍

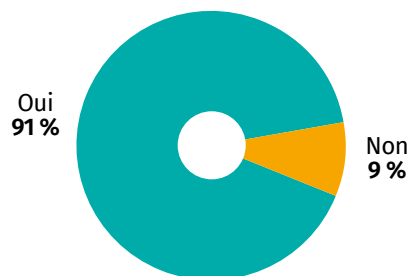


Des visions contrastées du rôle des centres de loisirs

dans une très large majorité, les participantes à l'enquête considèrent que les centres de loisirs ont une vocation culturelle (91 %). Beaucoup soulignent que ce n'est pas sa vocation unique : « la vocation culturelle est indéniable mais pas exclusive », « c'est un lieu de socialisation pour les enfants à travers notamment des projets à dimension culturelle », « sa vocation culturelle est essentielle au même titre que le sport, l'apprentissage de l'autonomie, du vivre ensemble ». Pour d'autres, le centre de loisirs est un espace culturel ET éducatif qui agit en lien avec l'école et la famille : « nous participons à la co-éducation [...] nous leurs permettons de découvrir, d'apprendre et de choisir par le biais de différentes activités notamment culturelles », « le centre de loisirs est la continuité ludique de l'école et doit favoriser ce type de projet ».

GRAPHIQUE 11

Le centre de loisirs a-t-il une vocation culturelle ?



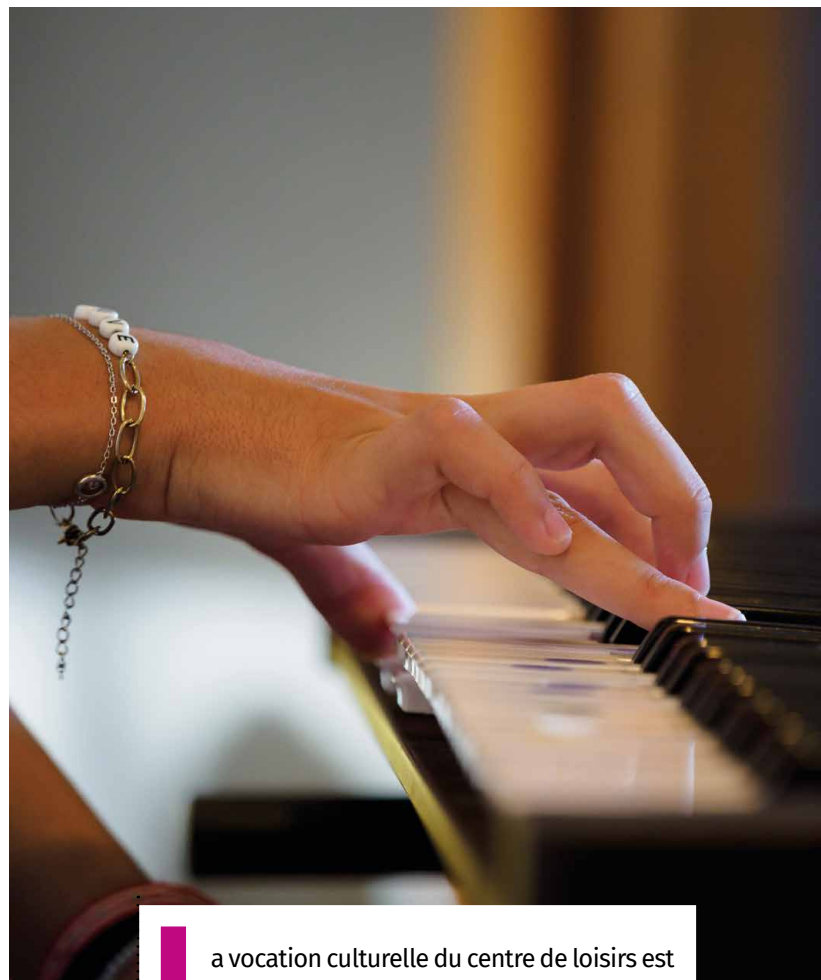
La notion « d'ouverture » figure parmi les arguments les plus fréquemment émis par les responsables des centres de loisirs pour justifier la vocation culturelle : « le centre de loisirs participe à l'épanouissement de l'enfant et à son ouverture sur le monde » ou « l'accueil périscolaire est un lieu où les enfants peuvent s'ouvrir à la culture ». Il est donc de son ressort « d'ouvrir l'esprit à la culture » et de permettre « une ouverture au monde et aux autres ». Son rôle serait particulièrement déterminant pour que les enfants pratiquent de nouveaux domaines ou de nouvelles activités qui « peuvent déclencher des nouveaux centres d'intérêts », « car la moindre intervention, aussi brève soit-elle, peut animer chez les enfants des futures passions ou vocations ».

« Permettre à TOUS les enfants d'accéder aux mêmes loisirs. »



© Les Francas des Pyrénées-Orientales

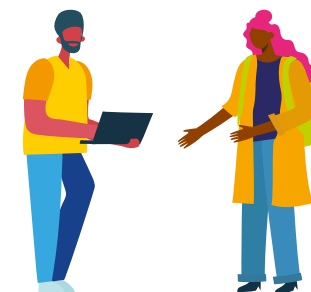
autre argument très répandu, le centre de loisirs est un acteur indiscutable de l'accessibilité. Il crée les conditions pour que des publics « éloignés » puissent participer à des activités ou des pratiques auxquelles ils n'ont pas accès pour des raisons diverses. Cela concerne des difficultés d'ordre géographique car « certains enfants, surtout en zone rurale, ont peu (voire pas du tout) accès à des activités culturelles », « situés dans un QPV, le centre de loisirs et l'école sont les seuls lieux où les enfants peuvent être sensibilisés et pratiquer des activités culturelles ». Ces difficultés peuvent également être d'ordre économique, social ou culturel « cette ouverture qui, culturellement et économiquement, ne fait pas partie des pratiques des familles que nous accueillons ». De ce point de vue, le centre de loisirs est donc organisé pour tenter de « lutter contre les inégalités sociales et culturelles » : « c'est très frappant, il y a un fossé entre certaines familles. Il est important que le centre de loisirs puisse permettre à TOUS les enfants d'accéder aux mêmes loisirs », « nous considérons la culture comme un droit. Un ALSH peut rééquilibrer des inégalités d'accès ». Paradoxalement, ce sont les centres de loisirs situés en Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) qui indiquent le plus ne pas avoir de vocation culturelle (16 % contre 9 % pour le panel total).



© Les Francas du Tarn-et-Garonne

La vocation culturelle du centre de loisirs est également revendiquée par les participant·es à l'enquête défendant une appartenance à l'éducation populaire : « cela fait partie de nos missions d'éducation populaire », « les centres de loisirs sont des lieux d'éducation populaire, la mission de ces lieux est de mettre le culturel au centre de la vie des citoyens et plus particulièrement des enfants », « c'est un des buts premiers de l'éducation populaire ».

9% des participant·es ne reconnaissent pas de vocation culturelle au centre de loisirs. À la lecture de ce qui motive leur positionnement, il faut le plus souvent comprendre que le centre de loisirs n'a pas seulement une vocation culturelle. Comme évoqué précédemment, il est surtout identifié comme un espace généraliste « dans lequel il est bien de voir de la culture mais aussi d'autres choses » : « c'est avant tout un lieu de découverte et de loisirs tous confondus ». Pour terminer, il existe un bon nombre de témoignages qui indiquent que leur centre de loisirs n'a pas de vocation culturelle faute de moyens : « nous n'allons pas plus loin, pas assez de temps, ni de personnes compétentes », « situé loin des sites culturels, peu de temps, peu de transports », « nous n'avons pas la place », « manque de formation pour les animateurs ». 



8 Conclusion

Les responsables des centres de loisirs ayant participé à cette enquête partagent une perception accrue des enjeux liés aux actions artistiques et culturelles, qu'il s'agisse de la démocratisation de l'accès à la culture, de l'épanouissement personnel lié à la pratique d'activités artistiques ou des bénéfices éducatifs et citoyens d'une démarche de création collective. Les projets éducatifs et pédagogiques montrent que l'éducation artistique et culturelle, si elle n'est pas la seule visée, est une composante essentielle de la vie des centres de loisirs. Toutefois, les centres de loisirs ne se considèrent pas comme des espaces culturels spécialisés mais plutôt généralistes. Ils peuvent être considérés comme des passeurs de culture, tantôt en accueillant des pratiques et des artistes, tantôt en proposant des passerelles vers des espaces spécialisés ou encore en agissant comme un révélateur des cultures individuelles et collectives. Pour autant, les témoignages collectés lors de l'enquête montrent que l'investissement des centres de loisirs pour contribuer au développement de projets artistiques et culturels se matérialise de manière très différente. Pour tenter une synthèse, il est possible d'illustrer cette diversité grâce à trois déterminants :



① Les spécificités des différents temps d'accueil : Les temps et formes d'accueil jouent un grand rôle sur les actions proposées aux enfants et à leur famille par les centres de loisirs. Disposer de quatre jours pleins consécutifs lors d'un séjour dédié, d'une heure tous les mercredis ou de trente minutes sur le temps méridien ne permet pas de mener les mêmes projets. Dans certains centres, le temps de présence des enfants n'est pas toujours connu, les parents pouvant les récupérer à des horaires libres. Chacune de ces modalités offre des potentialités différentes et conduit nécessairement à envisager une action de manière spécifique. Dans tous les cas, l'enjeu est de permettre à tous les enfants de participer à cette action.

② La très grande variabilité des moyens mis en œuvre : Les nombreux témoignages collectés reflètent que les moyens affectés sont très différents selon les actions mises en œuvre mais aussi selon les centres et les organisateurs. Certaines actions sont des actions du quotidien, réalisées avec les locaux, le matériel et les compétences qui sont habituellement disponibles et mobilisés. D'autres nécessitent le recours à des moyens exceptionnels, disponibles dans l'environnement mais qu'il faut savoir mobiliser : partenariats, subventions...



3 La disponibilité des ressources nécessaires :

Les actions artistiques et culturelles requièrent des ressources que les centres peinent parfois à identifier et à mobiliser. Cela concerne au premier plan les ressources humaines, alors que la pénurie d'animateurs et d'animatrices sévit toujours. Au-delà, ce sont parfois les compétences, le matériel, les locaux, les partenariats, les espaces-ressources, les financements qui font défaut.

Cette enquête révèle en filigrane que l'ensemble des centres ne partage pas nécessairement la définition même de « culture » et « d'art ». Pour preuve, la diversité des témoignages recouvre des actions et des projets de nature et d'ambition profondément différentes.

Tout est-il « art » à partir du moment où l'on utilise un médium tel que le dessin, la radio, la mosaïque, le chant, les techniques de sculpture ? L'art est-il d'ailleurs la simple utilisation d'une technique ?

Quand et comment les enfants sont-ils parties prenantes d'une étape de découverte, d'initiation ou de création ? Faut-il s'associer à un artiste pour des actions artistiques et culturelles ? Pour quoi et dans quelles conditions ? Quelles sont les spécificités d'une démarche de création ? Au regard de l'importance des enjeux posés par les projets des centres de loisirs, il importe de prendre du recul, d'interroger la démarche artistique et la place des artistes, des enfants et des équipes d'animation dans le processus de création. 



© Les Francas du Tarn-et-Garonne

LES FRANCAS PROPOSENT...

Pour développer la qualité et la quantité des actions artistiques et culturelles, il semble incontournable de favoriser, plus encore, les actions entre les équipes des centres de loisirs et les acteurs et actrices du monde de la culture. Sans doute, le PEDT est un outil essentiel pour animer « un volet culturel » grâce à un collectif territorial qui aurait la charge de définir des priorités, identifier des ressources et construire des parcours éducatifs et culturels adaptés aux enfants et à leurs territoires. En complément, un certain nombre de propositions peuvent être saisies pour favoriser la mise en place de ces parcours.

Concernant la mise à disposition de moyens, notamment financiers, un fonds dédié aux projets et aux résidences d'artistes dans des centres de loisirs pourrait être créé au sein des Directions régionales des affaires culturelles (DRAC). Des expériences de ce type ont déjà cours. Une seconde proposition serait d'élargir aux espaces d'accueil des adolescent·es le dispositif Pass'Culture collectif, actuellement réservé aux collègues et aux lycées.

Concernant les animateurs et animatrices, il est important de leur permettre de multiplier les expériences artistiques et culturelles pour élargir la gamme de leurs savoir-faire et donner à vivre aux enfants de nouveaux projets. Pour cela, au même titre que les enseignant·es, les animateurs et animatrices, bénévoles ou salariés, pourraient bénéficier de la gratuité ou de tarifs réduits pour leurs entrées dans les institutions culturelles du ministère de la Culture.

La Charte d'engagements réciproques Culture Éducation populaire³ actualisée et signée le 16 mai 2024 entre la ministre de la Culture et les principales fédérations d'éducation populaire, met en lumière 25 ans de travail commun et de coopération entre ces associations, le ministère, les DRAC, les institutions culturelles et les acteurs locaux. Il convient désormais de faire vivre cette charte. La mise en place des conseils régionaux Culture Éducation populaire par les DRAC facilitera la rencontre régulière des différentes parties prenantes. Ces espaces seront propices à l'élaboration de poli-

3 – <https://ouvaton.link/GCQLpk>

tiques culturelles concertées. 50 ans après l'éclatement de ce champ d'activités en trois ministères (Éducation Nationale, Culture, Jeunesse et Sports), ils permettront aussi de retisser les liens distendus.

Les projets menés par les centres de loisirs sont en adéquation avec l'esprit de cette charte qui souligne l'importance de l'action dans les territoires, à savoir : permettre la participation et l'accès à la vie culturelle pour tous, par tous et partout, la culture étant entendue au sens large. Comme cela est posé dans le document plaidoyer "Aux œuvres citoyen·nes", il est plus que jamais essentiel de « *placer la culture comme épicerie de la construction d'une société plus juste et l'éducation populaire comme moteur de la construction de citoyens plus responsables, plus autonomes, capables de mettre en mouvement notre société* ».

L'exigence de faire goûter et aimer aux publics une culture vivante et exigeante, source de plaisirs, d'imaginaires et d'émancipation, doit triompher dans ces pratiques culturelles d'éducation populaire. 



NOTE MÉTHODOLOGIQUE

L'enquête a été réalisée durant la période du 1^{er} février au 10 avril 2024. Les centres participant ont été identifiés par les associations départementales des Francas, parfois avec le concours d'institutions départementales telles que les Caisses d'allocations familiales (CAF) ou les Services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et du sport (SDJES). Ces centres ont répondu de manière individuelle à un questionnaire en ligne semi-ouvert, basé sur des questions quantitatives (questions fermées avec des modalités de choix uniques ou multiples) et des questions qualitatives (questions ouvertes).

L'Observatoire des centres de loisirs éducatifs fait uniquement usage de logiciels libres. Il dispose d'une plateforme de saisie des données basée sur une instance du logiciel Limesurvey hébergée directement sur les serveurs internet des Francas. Cette plateforme a servi à la conception du questionnaire et la gestion des participant·es (invitation, suivi, etc). La base de données est ensuite téléchargée depuis la plateforme pour son traitement via le logiciel R. Cet outil permet l'automatisation du traitement des données et la production de tableaux, de graphiques et l'extraction des verbatims.

Annexe descriptive du panel

Si l'ensemble des régions de la France hexagonale est presque couverte, il existe de fortes disparités. La région Bourgogne-Franche-Comté fournit près d'un tiers du contingent (32 %). Six autres régions fournissent presque les deux tiers restant de manière assez équilibrée (entre 8 à 12 % de centres participants pour les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Grand-Est, Normandie, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie), les 10 % restant se partageant entre les autres régions.

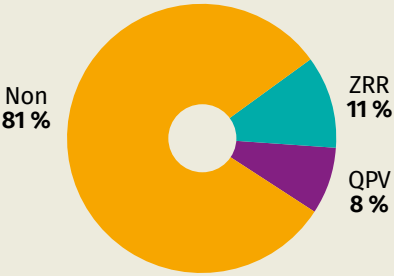
Comme lors des précédentes enquêtes, le travail de qualification des territoires est élaboré à partir de la typologie des communes destinée à décrire le système éducatif, établie par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse⁴. En effectuant des regroupements entre les 9 catégories de territoires qu'elle propose, le tableau suivant offre une vue synthétique de l'implantation des centres ayant participé à l'enquête.

Territoire rural	35 %
Territoire urbain	65 %
Territoire peu dense	64 %
Territoire très dense	36 %

4 – <https://www.education.gouv.fr/une-typologie-des-communes-pour-decrire-le-systeme-educatif-6524>

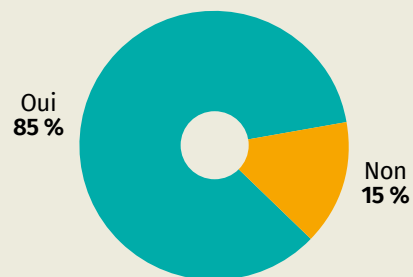
Pprès d'un cinquième des territoires sur lesquels sont implantés les centres de loisirs participant sont des territoires prioritaires : 11 % sont des territoires situés en Zone de revitalisation rurale et 8 % sont ressortissants de la Politique de la Ville.

GRAPHIQUE 12
Le centre de loisirs est-il implanté sur un territoire prioritaire ?

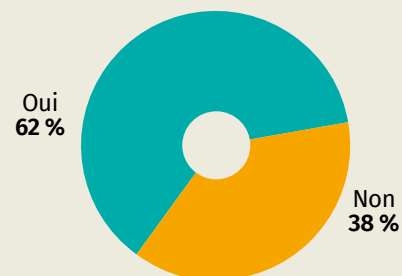


Une grande majorité des territoires sont signataires d'un PEDT (85 %). Sur ces territoires, seuls 62 % des centres de loisirs sont signataires d'un Plan mercredi soit 52 % du panel total.

GRAPHIQUE 13
Le centre de loisirs est-il signataire d'un PEDT ?

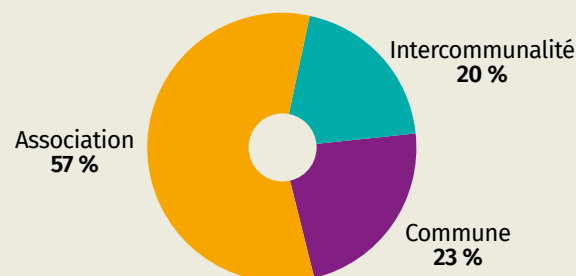


GRAPHIQUE 14
Le centre de loisirs est-il signataire d'un Plan mercredi ?

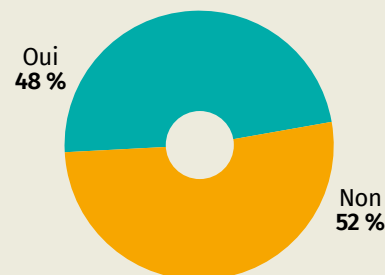


Les organisateurs des centres de loisirs se répartissent de la manière suivante : près de 60 % sont des associations alors que 40 % appartiennent au bloc communal (communes et établissements publics de coopération intercommunale). Parmi les 468 centres ayant participé à l'enquête, près d'une moitié sont des centres gérés par ou affiliés aux Francas (contre 36 % lors de l'enquête 2023).

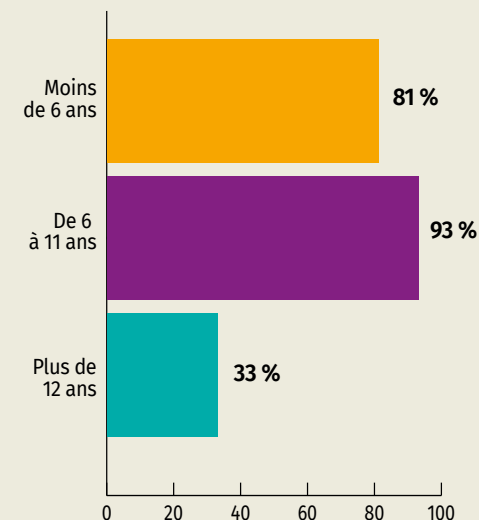
GRAPHIQUE 15
Quel est le statut de l'organisateur ?



GRAPHIQUE 16
Le centre de loisirs est-il géré/affilié par les Francas ?



GRAPHIQUE 17
Tranches d'âges accueillies



Parmi les centres qui ont accepté de participer à l'enquête, l'accueil des enfants de 6 à 11 ans est majoritaire (94 %). Une grande majorité des centres (359 sur 468 soit 77 %) accueillent des enfants jusqu'à 11 ans. Par contre, ils ne sont que 96 à accueillir les trois tranches d'âge. 🔍

Retrouvez les précédentes enquêtes de l'Observatoire des centres de loisirs éducatifs : <http://centredeloisirseducatif.net/node/1917>



FÉDÉRATION NATIONALE DES FRANCAS

L'association est reconnue d'utilité publique, agréée association de jeunesse et d'éducation populaire, agréée association éducative complémentaire de l'enseignement public, et compte 80 ans d'existence et d'expertises.

Les Francas sont initiateurs de pratiques pédagogiques innovantes, acteurs clés du développement des centres aérés et de loisirs, du développement de projets éducatifs territoriaux, acteurs de référence sur les droits des enfants.

Pour les Francas, c'est sur une planète vivable et dans une société démocratique, fraternelle, inclusive, formatrice et émancipatrice que les enfants et les adolescent-es peuvent le mieux se construire et devenir des citoyen-nes accomplis.

LES FRANCAS EN CHIFFRES CLÉS

- 1 860 000 enfants concernés, 83 associations départementales et territoriales membres
- 9 600 adhérent-es individuelles
- 3 000 collectivités et associations adhérentes ou partenaires
- 700 élu-es des associations départementales
- 2 400 stagiaires de la formation professionnelle
- 7 780 jeunes en formation Bafa-Bafd



les francas

L'éducation en mouvement !

Conception éditoriale : Fédération nationale des Francas – **Directrice de la publication :** Irène Pequerul – **Rédaction et analyse statistique :** Michaël Ramalhosa – **Relecture :** Fabrice Boisbouvier, Marc Charrel, Thibaut Detrez, Guillaume Mandou, Hervé Prévost, Bernard Mathonnat, Michel Pujol, Sylvie Rab, Didier Rodet – **Conception graphique :** Dominique Lefilleul – **Le fil graphique – Photos et illustrations :** © Les Francas, © Freepik.com – **Mentions légales :** juin 2024 – Dépôt légal : juin 2024 ISBN : 978-2-906487-84-0







© Les Francas de la Manche

RETROUVEZ-NOUS SUR :

 @FrancasFede
  Les Francas
  Les Francas

www.centredeloisirseducatif.net



Fédération nationale des Francas

10-14, rue Tolain
 75980 Paris Cedex 20
 Tél. 01 44 64 21 00

Avec le soutien de :

